
Le BTSA Aménagements Paysagers

Le BTSA Aménagements paysagers est un diplôme professionnalisant de niveau technicien supérieur qui prépare à intervenir, de manière opérationnelle, dans la création, l'aménagement et la gestion d'espaces paysagers. Il forme des professionnels capables de comprendre une demande, d'analyser un site, de proposer des solutions cohérentes, puis d'en organiser la réalisation sur le terrain en mobilisant des compétences techniques, humaines et économiques. À l'interface entre la conception et l'exécution, le futur diplômé apprend à planifier les travaux, encadrer des équipes, sécuriser les interventions, gérer les approvisionnements, suivre les coûts et les délais, et adapter l'organisation aux aléas qui jalonnent la conduite d'un chantier.

Dans un contexte marqué par la transition écologique, l'évolution des usages des espaces publics et privés, et la montée des exigences réglementaires, ce BTSA vise à former des techniciens capables de prendre des décisions argumentées, de dialoguer avec les différents acteurs (clients, fournisseurs, collectivités, bureaux d'études), et de contribuer à des aménagements à la fois fonctionnels, durables et qualitatifs. Cette présentation a pour objectif de préciser le positionnement du diplôme, les compétences attendues et les principaux débouchés, afin de comprendre ce que le BTSA Aménagements paysagers permet concrètement de maîtriser et de valoriser dans le monde professionnel.

Sommaire

- [1\) Finalité et positionnement du BTSA Aménagements paysagers](#)
- [2\) Le secteur professionnel : caractéristiques et enjeux](#)
- [3\) Débouchés : où travaille le titulaire, quels emplois vise le diplôme](#)
 - [3.1 Structures d'emploi](#)
 - [3.2 Métiers et fonctions typiques](#)
 - [3.3 Position hiérarchique et autonomie \(lecture "métier"\)](#)
- [4\) Ce que le BTSA forme à faire : logique "champs de compétences" et situations professionnelles](#)
- [5\) Organisation des compétences : blocs et capacités du diplôme](#)
 - [5.1 Tronc commun \(B1 à B3\)](#)
 - [5.2 Domaine professionnel spécifique \(B4 à B8\)](#)
- [6\) Évaluation et épreuves : comment le diplôme certifie les compétences](#)
 - [Exemple important : l'épreuve E7 \(bloc B7\)](#)
- [7\) Synthèse](#)

1) Finalité et positionnement du BTSA Aménagements paysagers

Le référentiel situe l'activité du futur diplômé dans la diversité des métiers du paysage, depuis la création et l'aménagement, jusqu'à la gestion / entretien et, selon les cas, la restauration ou la réhabilitation d'espaces publics et privés. Ces espaces répondent à des usages variés (loisirs, repos, pratiques sportives, accompagnement d'habitations, de voies de circulation, d'équipements publics, etc.). L'enjeu professionnel central est de produire des espaces esthétiques, fonctionnels, durables et résilients, ajustés au contexte et aux

attentes du commanditaire/usager.

Le diplôme s'inscrit également dans une logique d'employabilité et d'adaptabilité : le tronc commun vise à former des professionnels capables d'appréhender des enjeux socio-économiques, de communiquer, de construire un projet personnel et professionnel, et d'évoluer dans un environnement numérique.

2) Le secteur professionnel : caractéristiques et enjeux

Le référentiel rappelle que le paysage est un secteur :

- **dynamique**, composé d'une « mosaïque d'entreprises » ;
- fortement ancré dans les territoires, avec des emplois **peu délocalisables** ;
- au cœur de l'amélioration du **cadre de vie** et de l'environnement, tout en contribuant au **lien social** via les espaces publics et privés.

Il souligne en outre que les outils numériques et la digitalisation (partage de documents, coordination, relation client, objets connectés) modifient l'organisation et la productivité du travail, et deviennent un élément du contexte professionnel.

3) Débouchés : où travaille le titulaire, quels emplois vise le diplôme

3.1 Structures d'emploi

Le diplômé peut exercer au sein :

- d'**entreprises de travaux paysagers**,
- de **collectivités territoriales**,
- de **bureaux d'études**,
- de **structures associatives** (ex. CAUE, structures d'insertion),
- ou encore de structures disposant d'un **service espaces verts interne** (centres de loisirs/sports, grands sites, universités, hôpitaux, gestionnaires d'habitats collectifs, etc.).

3.2 Métiers et fonctions typiques

Le référentiel décrit notamment (exemples majeurs) :

- **Chef d'équipe / chef de chantier** : encadrement d'ouvriers qualifiés, lecture et interprétation des plans et documents d'exécution, adaptation aux contraintes du site, gestion d'aléas, et suivi technico-économique et administratif de chantier. Fonction « interface » entre décision et exécution, avec une dimension de conseil

(avis techniques, recommandations).

- **Conducteur de travaux paysagers** : organisation et supervision de plusieurs chantiers, coordination des chefs d'équipe/chantiers, ouverture et réception des chantiers, contribution aux études techniques et à la gestion technico-commerciale, participation à la facturation et au service après-vente.
- **Responsable espaces verts** : coordination d'un service (activités techniques, administratives, financières, humaines) et mise en place d'une politique paysagère prospective pour un patrimoine de qualité.
- **Collaborateur du concepteur paysagiste** : production de documents techniques, images et plans nécessaires à la présentation et à la mise en œuvre d'un projet (bureaux d'études, bureaux des méthodes, collectivités, etc.).

Le document évoque aussi la possibilité d'évolution vers la création ou reprise d'entreprise, sous divers statuts, après expérience et/ou formation complémentaire.

3.3 Position hiérarchique et autonomie (lecture “métier”)

Le technicien supérieur est généralement situé entre le niveau direction (chef d'entreprise, ingénieur, responsable de service, concepteur) et le niveau chef d'équipe. Il reçoit une délégation (totale ou partielle) sur l'organisation, l'encadrement, le suivi technico-économique, voire des aspects de développement commercial. Sur le champ « gestion et suivi de chantier », il dispose d'une autonomie importante, tout en validant certains choix stratégiques avec la hiérarchie (selon taille/organisation de la structure et expérience).

4) Ce que le BTSA forme à faire : logique “champs de compétences” et situations professionnelles

Le référentiel s'appuie sur des situations professionnelles significatives (SPS). Pour le champ “Gestion et suivi de chantier”, on retrouve typiquement :

- **chiffrage d'un projet,**
- **suivi technico-économique d'un chantier,**
- **gestion du parc matériel, des stocks et des approvisionnements,**
- **gestion d'aléas,**
avec la finalité de réaliser techniquement et économiquement le projet en respectant **délais et budget.**

Exemple concret (illustration pédagogique cohérente avec le référentiel) :

- un chantier de jardin public exige d'estimer les ressources (équipes, matériaux, végétaux, matériels), de planifier, de suivre quotidiennement les consommations et heures, puis de produire un bilan prévisionnel/réalisé, tout en adaptant l'organisation si une livraison est retardée ou si des intempéries perturbent l'avancement (logique C7.1–C7.2–C7.3).

5) Organisation des compétences : blocs et capacités du diplôme

Le référentiel structure les apprentissages en blocs de compétences.

5.1 Tronc commun (B1 à B3)

- **B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui** (enjeux socio-économiques, questions de société, argumentation)
- **B2 : Construire son projet personnel et professionnel** (insertion, adaptation, conduite de projet)
- **B3 : Communiquer dans des situations et contextes variés** (information, langue étrangère, moyens adaptés)

5.2 Domaine professionnel spécifique (B4 à B8)

- **B4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager**
 - C4.1 Planifier activités et logistique
 - C4.2 Gérer des équipes au travail
 - C4.3 Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations
- **B5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique**
 - diagnostic, mise en place, pilotage de la gestion
- **B6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers**
 - travaux préparatoires, réalisation, maintenance
- **B7 : Assurer la gestion technico-économique de chantiers**
 - C7.1 Déterminer le coût d'un projet dans son environnement
 - C7.2 Assurer le suivi technico-économique d'un chantier
 - C7.3 Gérer un aléa
- **B8 : Élaborer un projet d'aménagement paysager**
 - analyser le site et la commande, concevoir, présenter le projet

6) Évaluation et épreuves : comment le diplôme certifie les compétences

Le référentiel d'évaluation indique que l'examen comporte huit épreuves obligatoires (E1 à E8), articulées avec les blocs de compétences, selon des modalités possibles (épreuves terminales, contrôle en cours de formation, organisation semestrialisée).

La note de cadrage précise que ces modalités s'appliquent à partir de la session d'examen 2026. modalités

Exemple important : l'épreuve E7 (bloc B7)

L'épreuve E7 "Gestion technico-économique de chantiers" est une épreuve orale sur dossier. Elle évalue explicitement les trois capacités C7.1, C7.2, C7.3, à partir d'un dossier individuel (10 pages maximum, annexes comprises) construit sur une ou plusieurs expériences professionnelles vécues.

Les critères associés illustrent la logique d'évaluation :

- pour C7.1 : évaluation des besoins (approvisionnements, services, équipements, main-d'œuvre), chiffrage, outils d'aide au choix fournisseurs/prestataires ;
- pour C7.2 : enregistrement/traçabilité des données, analyse technico-économique, suivi administratif jusqu'à livraison ;
- pour C7.3 : analyse des effets d'un aléa, ajustements envisageables, justification des choix.

7) Synthèse

Le BTSA Aménagements paysagers forme des techniciens supérieurs capables d'intervenir à l'interface entre la conception, l'organisation et l'exécution des chantiers, dans des entreprises du paysage, des collectivités ou des bureaux d'études. Le diplômé sait planifier, encadrer et sécuriser le travail d'équipes, conduire la mise en place et la gestion de la végétation, réaliser et maintenir des ouvrages et réseaux, chiffrer et suivre la performance technico-économique des chantiers, et élaborer puis présenter des projets d'aménagement. Il agit dans un secteur dynamique, ancré territorialement, désormais fortement concerné par la transition écologique et la digitalisation des pratiques professionnelles.